



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 4 mars 2025

N° d'affaire : 2022.DIJ.3397

Protection des sites et du paysage dans le canton de Berne : rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil au sujet de la mise en œuvre de la motion 190-2021 et du chiffre 1, point 2 de la motion 184-2021

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Protection des sites et du paysage dans le canton de Berne : rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil au sujet de la mise en œuvre de la motion 190-2021 et du chiffre 1, point 2 de la motion 184-2021 ».

Berne, le 4 mars 2025

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général